

CROTTET, Mag

SOLIDARITÉ | RESPECT | PROXIMITÉ | HUMILITÉ | LOYAUTÉ | COHÉSION



M. le Maire et les
membres du Conseil
Municipal vous
souhaitent une
belle et heureuse
année 2024.

infos PRATIQUES

MAIRIE

N° DE TÉLÉPHONE

03 85 31 54 87

E-MAIL

mairie@crottet.fr

*(seule cette adresse garantit la bonne réception
de votre message et donc son traitement)*

HORAIRES D'OUVERTURE *(sauf exceptions)*

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h00

PERMANENCE DU MAIRE

Le samedi en semaines impaires de 9h00 à 11h30

*Une question urgente, une réponse qui se fait attendre...
N'hésitez pas à appeler le secrétariat ou à vous déplacer.*

NUMÉROS UTILES

ADAPA	04 74 45 59 64
ADMR Rive de Saône	03 85 40 00 66
CDS (Centre Départemental de la Solidarité)	04 74 04 04 09
Communauté de Communes de la Veyle	03 85 23 90 15
FRANCE SERVICES VEYLE	03 85 30 83 51
Maltraitance enfants	119
Maltraitance personnes âgées	3977
Office du Tourisme	03 85 23 92 20
Police/Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Violences conjugales	3919

Don du sang Calendrier 2024



Don de sang

*Salle Annexe de la Mairie,
2 rue de la Verchère à Pont-de-Veyle*

- Lundi 19 février de 15h00 à 19h00
- Lundi 29 avril de 15h00 à 19h00
- Lundi 22 juillet de 8h30 à 12h30
- Lundi 30 septembre de 15h00 à 19h00
- Lundi 9 décembre de 15h00 à 19h00

L'EFS vous recommande de prendre rendez-vous sur le site :
<https://dondesang.efs.sante.fr/>



Bienvenue parmi nous

DEBROSSE Camille né le 12 février

ALEX Camille née le 16 février

JANUEL Aimée née le 18 février

DEFETES MAZOYER Léa née le 1er avril

PHILIPPE dit DUBOUSQUET Maëlys née le 11 avril

SHOULI Arshavin né le 30 avril

TILLOI Mel née le 2 mai

FERRREIRA Nino né le 9 mai

CHOQUET PERRET Iris née le 18 mai

CURTY Rose née le 17 août

CHATELET Juliette née le 29 septembre

DARDENNE BORREL Keylina née le 15 décembre

CANCIAN Léon né le 20 décembre

BENCHAO Mahé né le 28 décembre

FOUCQUETEAU Rose Joy née le 28 décembre



Ils se sont dit « oui »

BOUDEMAGH Sékina et **BERQUET** Patrice le 18 mars

LANGLET Valérie et **SCHWARZ** Alexandra le 10 juin

QUIGRAT Stéphane et **RAVET** Delphine le 24 juin

COMPARD Patrick et **TRINQUET** Danielle le 8 juillet

ROZIER Nadine et **BOURAND** Aurore le 15 juillet

THIOLET Stéphane et **GUIBOURG** Patricia le 5 août

ESTEVE Bryan et **GIANNINI** Barbara le 16 septembre

Ils se sont « pacsés »

MAZOYER Anaïs et **DEFETES** Julien le 6 mai

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

SUSSOT Bernard le 26 juin

GUILLON Arlette le 16 juillet

JAMAA BEN AHMED Denis le 1er septembre

CHARDON Justin le 16 septembre

CORSIN Jean le 22 septembre

COCHET Yvette, veuve **RUDE** le 22 novembre

NEVEU Madeleine épouse **PAUGET** le 26 décembre

Publications faites en accord avec les familles

édito



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Bien Chères et Chers Compatriotes,

Les années se suivent et malheureusement en termes de politique extérieure sont loin d'être au beau fixe. Un nouveau conflit a vu le jour et, comme celui entre l'Ukraine et la Russie, ne semble pas près de s'arrêter.

Quelle chance nous avons de vivre dans notre beau et grand Pays qu'est notre France.

Même si nous devons faire face à divers effets collatéraux, comme l'inflation et le renchérissement de l'énergie, divers boucliers nous permettent d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité.

En 2023, nous avons pu continuer notre bonhomme de chemin avec l'entame de la concrétisation de notre projet majeur qu'est la réalisation de la nouvelle Cantine/Garderie. Deux objectifs fondamentaux sont tenus : le budget et le calendrier. Nous devrions pouvoir démarrer l'année scolaire 2024/2025 dans ces nouveaux locaux.

Nous avons aussi lancé notre Plan de Sobriété Énergétique qui se développe sous 2 axes : les éclairages publics tant intérieurs qu'extérieurs et les isolations thermiques de nos bâtiments communaux. 80% des luminaires intérieurs de nos bâtiments sont maintenant en leds, les lampadaires boules ont été remplacés dans les plus anciens lotissements et la zone d'activités économiques de La Fontaine très énergivore est traitée. Nous avons commencé en relation avec le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain le plan de rénovation énergétique de notre école communale.

Un moment intense et magique de l'année 2023 a été la constitution du Conseil Municipal des Enfants dans les conditions d'une véritable élection : un vrai moment de bonheur pour eux et pour nous. Un grand merci à leurs parents et leurs enseignants qui nous ont apporté leur précieux concours. Nous saurons écouter cette équipe de 9 élus et tenir compte de leur profession de foi.

Un autre moment très exceptionnel et d'une haute et grande intensité a été la cérémonie du centenaire de Madame Simone BEGUET. Merci à cette belle famille qui nous a permis de nous réunir autour d'elle. Beaucoup d'émotion et de bonheur tout au long de cette journée.

Je n'oublie pas toutes celles et tous ceux qui œuvrent sans relâche pour développer les liens intergénérationnels dans notre belle commune. Je peux citer : la bibliothèque municipale, toutes les associations et notre équipe de conseillères et conseillers. Toutes et tous sont bénévoles et ne comptent pas leur temps. Un très grand merci à eux.

2024 va s'inscrire dans la continuité et je peux déjà citer diverses actions :

- La fin de notre Projet de Cantine/Garderie et son inauguration avec celles et ceux qui nous ont apporté leur concours budgétaire ;
- La fin des études des travaux d'aménagements routiers des différents carrefours : montée de Bâgé/route de St Jean/rue du Gros Chêne, route de Grièges de la Croix de Chavannes à l'entrée du hameau et route de Replonges/rue de St Paul/chemin des Piquants. Les riverains seront bien évidemment invités pour une présentation des dossiers et recueillir leurs diverses remarques et propositions ;
- La continuité dans la réalisation de notre Plan de Sobriété énergétique et de la préservation des milieux aquatiques ;
- La plantation de diverses essences et l'aménagement des coins de verdure vers les tennis.

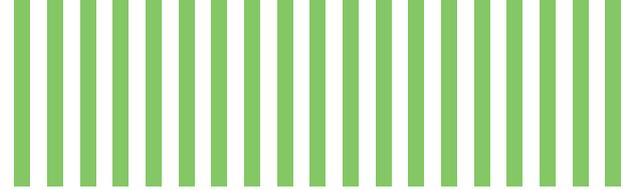
En 2024 nous vous donnons aussi rendez-vous pour un grand moment mémorial pour les 80 ans de la libération de notre pays de l'envahisseur nazi autour de l'ancien maire Armand VEILLE assassiné en 1944. Retenez les dates des samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024. Ce sera aussi un moment plein d'émotions.

Je termine par ces quelques mots de Marie Curie : « *Nous devons avoir de la persévérance et surtout de la confiance en nous-mêmes* » et je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une bonne et heureuse année 2024. **Qu'elle vous apporte Santé, Joie et Bonheur.**

Très Cordialement,

Votre Maire, toujours à votre écoute,

Le Maire, Jean-Philippe Lhôtelais



PROGRAMMER / PLANIFIER / FINANCER

Des objectifs tenus mais qui, suivant la complexité des études et les dates d'attribution des subventions, peuvent légèrement se décaler dans le temps.

Cette année notre nouvelle Cantine/ Garderie ouvrira en principe ses portes toutes neuves à la prochaine rentrée scolaire. À Noël dernier le clos et le couvert (gros œuvre, toiture et huisseries) étaient déjà entièrement réalisés. De quoi être confiants sur le calendrier !

Au-delà de ce projet essentiel, en 2023 nous avons rénové le Chemin du Champ du Frêne et commencé largement le Plan de Sobriété Énergétique. A ce titre, 80% de l'éclairage intérieur des bâtiments publics est passé en Leds et nous avons commencé la rénovation de l'éclairage public.

La loi nous demandait de remplacer les réverbères boules dans les anciens lotissements. C'est fait et nous avons aussi rénové la Zone d'activités économiques de « La Fontaine », grosse consommatrice d'électricité.

Ce travail essentiel répond aux diverses attentes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Tout cela est fait en gardant un développement de la commune conduit et mesuré.

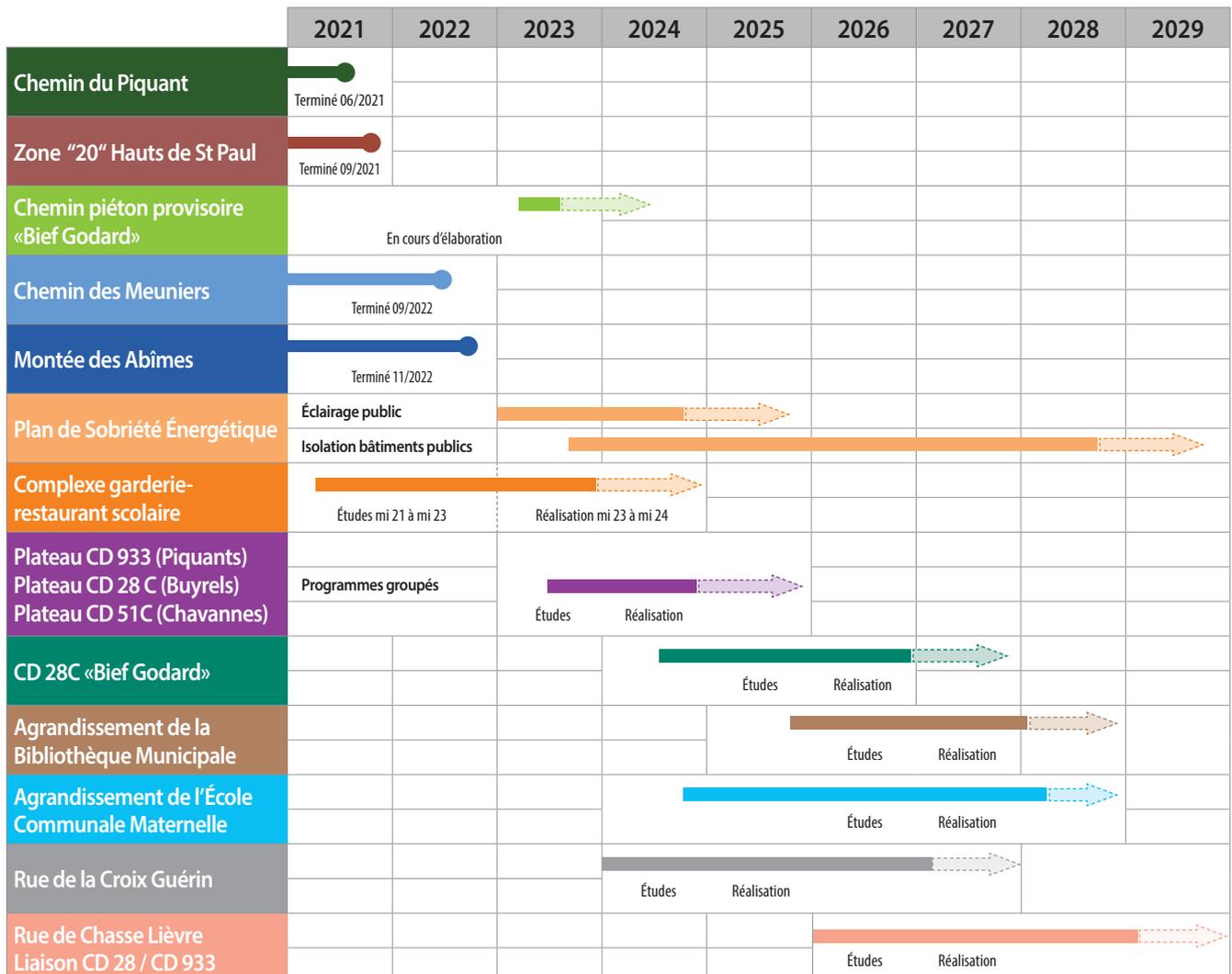
Nous essayons aussi de tenir le calendrier de nos autres projets que sont la

réalisation des plateaux des Buyrels (RD28/Route de St Jean/Rue du Gros Chêne), de Chavannes (RD51C jusqu'à la Croix) et des Piquants (CD933/Rue de St Paul), sans oublier l'aménagement piétonnier du Bief Godard.

Les habitants de ces quartiers seront invités pour présentation des études et pourront largement faire part de leurs remarques, toujours constructives.

Soyez certains qu'aujourd'hui comme hier l'équipe municipale en place est à l'ouvrage et à votre écoute afin de réaliser tout ce qui avait été prévu dans cette mandature.

Echelonnement plan à 5 ans et plus...



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

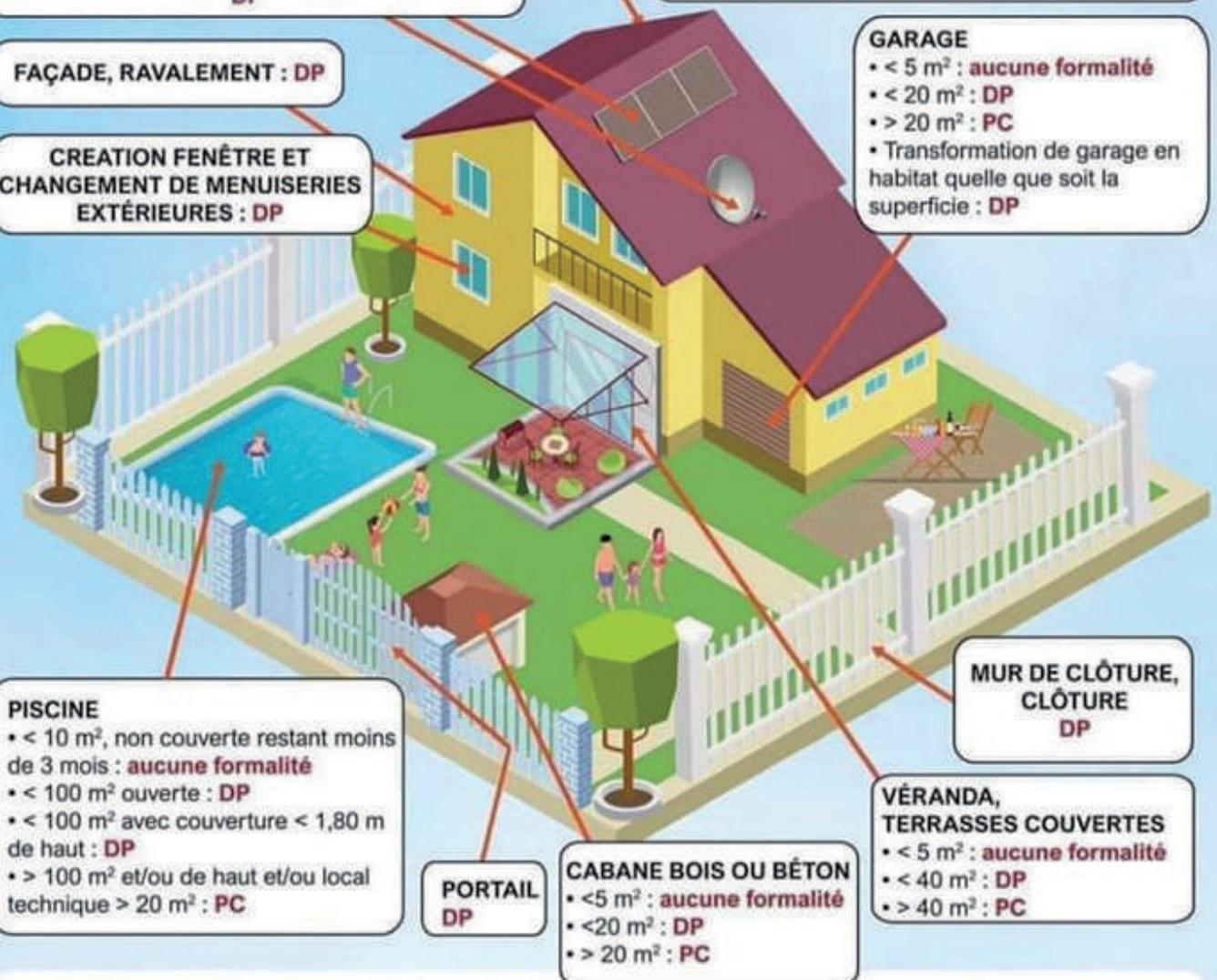
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

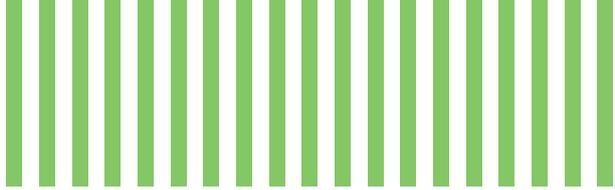
- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr



MAISONNETTE DU GARDE-BARRIERE AU PASSAGE À NIVEAU DU PIQUANT

La déconstruction a eu lieu



Construite en 1855, la maison du garde-barrière a finalement été détruite en octobre dernier. Après avoir accueilli de nombreuses familles, la bâtisse laissera désormais un vide nécessaire pour apporter davantage de visibilité aux automobilistes de passage sur le secteur.

Initialement prévue avant Noël 2022, mais repoussée suite à un mouvement du personnel qui devait assurer la sécurité

ferroviaire du chantier, la déconstruction de la maison et l'élagage de la végétation qui l'entourait ont finalement été réalisés très récemment. Détruites par une entreprise privée mandatée par la SNCF, propriétaire de la maison et du terrain, la bâtisse et la barrière ont longtemps été gérées par des couples, comme l'indique Georges Poncin. « J'ai connu quatre familles qui se sont succédé en l'espace de 50 ans. Madame s'occupait des barrières (ouvertures et fermetures) pendant que Monsieur travaillait sur les voies. Un travail à assurer qu'il pleuve ou qu'il vente, jusqu'à l'automatisation ».

À l'abandon depuis une vingtaine d'années, elle a longtemps été squattée. Elle ne pouvait être vendue en raison de sa proximité avec les voies et de la présence d'un câble des télécoms de la SNCF passant sous le seuil de la maison. En cas d'intervention sur ce câble,

d'importants travaux auraient dû être réalisés en limite de la bâtisse, rendant donc impossible sa cession à un tiers.

Aujourd'hui louée au travers d'un **bail renouvelable gratuit par période de 11 ans** à la SNCF, l'extrémité du terrain va être réaménagée afin de déplacer le stop du Chemin du Champ du Frêne pour sécuriser l'intersection. La municipalité espère débiter les travaux à moyen terme.



AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les chiffres des radars pédagogiques le démontrent : la vitesse de nombreux véhicules entrant dans le village est trop élevée. Pour contrer ce phénomène, la commune a prévu l'installation de ralentisseurs et l'aménagement des voies sur trois sites et, pour prétendre à une subvention plus importante et, sans doute, bénéficier d'un meilleur prix compte tenu d'un appel d'offres groupé, les travaux seront réalisés au printemps 2025.

Les plans seront terminés courant 2024 en partenariat avec le cabinet ADIA (Agence d'ingénierie de l'Ain) et INFRATEC, notre maître d'œuvre, le temps pour nous de réaliser les études exigées par le département pour la demande de subvention. Ensuite, nous réaliserons l'appel d'offres nécessaire à la commande publique. Les travaux pourront ainsi se réaliser, sur les 3 sites, dès le printemps 2025.

Une réunion publique devrait être tenue en mai ou juin 2024 afin d'aborder le sujet

avec les riverains des zones concernées. Consultés sur le sujet, les nouveaux conseillers municipaux issus du Conseil Municipal des Enfants souhaitent quant

à eux pouvoir venir à l'école à pied ou à vélo, et franchir les carrefours avec plus de sérénité.

Les résultats du radar pédagogique

CD28, au carrefour du Gros Chêne et des Burelles :

+/- 4955 véhicules journaliers
 —> Bâgé : 15,47 % à vitesse réglementaire
 <— Pont-de-Veyle : 12,67 % à vitesse réglementaire

Répartition des véhicules par tranche de vitesse CD28 Aux Burelles en 2023

Véhicules entrants - en direction de Pont de Veyle



Véhicules entrants - en direction de Bâgé

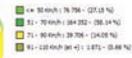


CD933 au carrefour de St Paul et des Piquants :

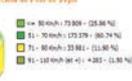
+/- 5515 véhicules journaliers
 —> Replonges : 27,15% à vitesse réglementaire
 <— Pont-de-Veyle : 25,86 % à vitesse réglementaire

Répartition des véhicules par tranche de vitesse CD933 - St Paul - Les Piquants

Véhicules entrants - en direction de Replonges



Véhicules entrants - en direction de Pont de Veyle



CD51c à Chavannes :

+/- 1113 véhicules journaliers
 —> Grièges : 54,12 % à vitesse réglementaire
 <— Crottet : 37,28 % à vitesse réglementaire

Répartition des véhicules par tranche de vitesse CD 51c à Chavannes en 2021

Véhicules entrants - direction de Grièges



Véhicules entrants - direction de Crottet Replonges



DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Avec le départ de Quentin GIRODON qui n'a pas souhaité poursuivre sa mission en qualité d'agent technique, puis avec l'indisponibilité de Michel GEREL à qui nous renouvelons tous nos vœux de plein et bon rétablissement, la municipalité a dû procéder dans l'urgence à de nouveaux recrutements. Même en période hivernale, nous ne pouvons pas nous passer des services des agents techniques : il y a toujours quelque chose à faire, à réparer, à nettoyer, à ranger, à organiser...

C'est ainsi que depuis le jeudi 2 novembre deux nouveaux agents interviennent dans la commune. Il s'agit de :



• **M. Axel LEDUC**, âgé de 32 ans et domicilié à Crottet, recruté dans l'optique d'une embauche à durée indéterminée dans le cadre du remplacement de Jean-Paul BADOUX parti à la retraite.

• **M. François DUCAS**, âgé de 51 ans et domicilié à Replonges, recruté en intérim, sous contrat avec l'entreprise de travail temporaire VSI (Val de Saône Intermédiaire), pour assurer le remplacement de Michel GEREL le temps de sa convalescence. Naturellement, la municipalité a aussi en tête l'échéance pas si lointaine d'un départ à la retraite de Michel et, comme gérer c'est anticiper, cette phase intérimaire pourrait à terme évoluer vers un contrat à durée indéterminée.

Encadrés et guidés par M. le Maire et ses conseillers, plus spécifiquement par Jojo PONCIN et Patrick DURANDIN, ils s'approprient la fonction avec rapidité et efficacité. Nous les en remercions.

CANTINE/GARDERIE : INAUGURATION EN 2024



Projet majeur de cette mandature, le nouveau complexe Cantine/Garderie ouvrira en principe ses portes toutes neuves dès la prochaine rentrée scolaire, autrement dit tout début septembre 2024.

Aujourd'hui l'école communale accueille plus de 200 enfants, ils sont tous les jours 150 à manger à la cantine et 65 sont souvent présents à la garderie.

L'essentiel était bien de prendre la décision de lancer ce beau et très important projet, mais il fallait totalement en fiabiliser le financement. C'est chose faite : pour ce projet d'un montant de 1,2 million d'euros hors taxes, nous aurons comptabilisé environ 60% de subventions nous venant respectivement :

- de l'État : 400.000 € ;
- de la Région AURA (Auvergne-Rhône-Alpes) : 122.150 € ;
- du Département : 198.180 € ;
- d'un fond de concours de notre Communauté de Communes de la Veyle : 39.729 €.

Il reste néanmoins à la Commune à assumer la somme de 500.000 € en comptant tout le mobilier.

Une fois la consultation des Entreprises faite, ce sont 15 lots différents qui ont été attribués, soit à des locaux, soit à des professionnels situés dans un rayon d'environ 30 kms.



Parmi eux il en est un qui est emblématique. C'est le lot n° 14 qui porte sur la fourniture et l'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation globale pour presque tous les bâtiments communaux (École, Cantine/Garderie, Salle des fêtes, Mairie et Ateliers Communaux). Nous sommes vraiment dans la recherche permanente de la sobriété énergétique.

Les 5 premiers lots sont maintenant réalisés. Il s'agit des terrassements, du gros œuvre, de la charpente /couverture, de l'étanchéité et des menuiseries extérieures. Le clos et le couvert étant terminés, ce sont les entreprises qui travaillent à l'intérieur qui vont poursuivre l'ouvrage.

Tous les mercredis matin à 10 heures, nous nous réunissons pour suivre attentivement ce chantier.

Vous serez bien évidemment conviés à son inauguration en son temps. Rendez-vous est pris pour un jour de septembre.



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : UNE PREMIÈRE DANS L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Le 16 octobre 2023, aux termes d'une élection réalisée dans les règles de l'art, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 ont élu 9 enfants chargés de les représenter. Le tout nouveau Conseil Municipal des Enfants était né.

Le matin, ils étaient 116 à passer par les isoieurs, un bulletin à la main, réalisant pour l'occasion un exercice de citoyenneté grande nature avant l'heure. L'après-midi les enfants ont dépouillé les bulletins en présence de l'équipe municipale et du directeur de l'école, M. Laurent Coudurier-Curveur. À 16h30 les résultats étaient annoncés dans

les classes. Sur 42 candidats, 9 ont été élus pour siéger au sein du premier Conseil Municipal des Enfants de l'histoire de Crottet. Également répartis entre les classes de CE2, CM1 et CM2, ces derniers avaient eu l'occasion d'exposer leurs idées dès le mois d'octobre, professions de foi à l'appui avec affichage dans les couloirs de l'école.

« Le but est avant tout de donner la parole aux enfants, souligne Caroline Turchet, première adjointe chargée des Affaires Scolaires, de la Jeunesse et des Sports. Leur donner la parole, c'est avant tout donner du poids à leurs idées et favoriser une réflexion intergénérationnelle au sein du village ».



JEUNESSE



Les membres du Conseil Municipal des Enfants se sont réunis le 6 novembre pour procéder à l'élection de leur maire : c'est Lily-Rose Perchaud qui a remporté le scrutin à bulletin secret devenant ainsi la première mairesse des enfants.

À l'avenir, les représentants des enfants se réuniront environ tous les deux mois en mairie pour échanger avec les élus sur les grands axes qu'ils souhaiteraient développer, ces réunions se terminant bien évidemment autour d'un petit goûter.

Un programme varié et bien pensé

Favorisant leur capacité d'écoute à l'égard de leurs camarades et leur sens critique, cette élection a permis aux jeunes élus de faire émerger quelques idées, au cœur des préoccupations des enfants. L'un des premiers points abordés fut la commande de panneaux en forme de silhouettes d'enfants afin d'inciter les automobilistes à ralentir. Proactive sur le sujet de la sécurité des plus jeunes, la municipalité a d'ores et déjà demandé des devis pour mener ce premier projet à bien. Entre autres attentes, ont également été abordés l'installation de nouveaux bancs dans la zone du Skate Park, l'achat de jeux pour la garderie... Sur ce dernier point, le Conseil Municipal des Enfants a réalisé sa propre liste pour que les achats soient en adéquation avec les attentes de leurs utilisateurs. Le sujet d'une cabane pour ranger les jeux dans la cour a également été soulevé. « *Nous avons eu plaisir à découvrir les attentes des enfants, constatant que certaines avaient également été abordées lors des conseils municipaux adultes. Cela conforte notre envie de donner la parole à toute la population, sans en oublier la moindre dimension. Nous sommes ravis du résultat.* »

Une idée nouvelle pour la commune

Encore jamais mise en place au sein du village de Crottet, cette initiative inclusive germe peu à peu dans toute la France. Après avoir découvert cette démarche dans une commune proche de Mâcon en fin d'année 2022, l'équipe municipale s'est renseignée afin de mettre en place cette nouveauté de la meilleure des façons. La durée des mandats, quant à elle, n'est pas encore définie, laissant l'opportunité à l'équipe municipale d'adapter les choses selon la motivation des enfants, leur implication et les réalités de la démarche. C'est à l'occasion de la dernière commémoration du 11 novembre que le Conseil Municipal des Enfants a fait une apparition publique, plus récemment à l'occasion des vœux du Maire du dimanche 7 janvier. Vous pourrez les retrouver à nos côtés dès la prochaine commémoration du 8 mai, puis à l'occasion de l'anniversaire de la disparition d'Armand Veille.

Les 9 enfants élus lors du scrutin du 16 octobre 2023

- CE2 KUMPF Théo
- CE2 CHOLOT Mathis
- CE2 DESCOMBES Elia
- CM1 PALLAUD Jules
- CM1 MONTERET Margaux
- CM1 SHOULI Arshina
- CM2 BELLIER Jessy
- CM2 BOYER Harry
- CM2 PERCHAUD Lily-Rose



UNE ARRIVÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

Les difficultés liées à l'exercice d'un mandat municipal ne sont plus à démontrer et, si elles s'ajoutent à des soucis de la sphère personnelle ou familiale ou plus simplement à une certaine lassitude, la démission peut s'imposer comme unique solution et nous devons l'accepter. C'est la vie et c'est la décision qu'a prise **Bernard Lotte le 10 octobre dernier**. Il était membre des commissions « Urbanisme - Sécurité Routière », « Commémorations - Réceptions - Mémoire », soutien indéfectible pour Jojo Poncin sur les questions liées au SMIDOM et membre du Centre Communal d'Action Sociale. Nous le remercions bien sincèrement pour sa contribution et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

C'est ainsi que le 11 octobre 2023 Madame Dominique Clément, figurant en avant dernière position de la liste « Vivre et Avancer Ensemble », **faisait son apparition dans le Conseil Municipal**. Dominique qui réside dans le quartier des Buyrels est bien connue dans le monde associatif à qui elle a donné beaucoup de son temps et de son énergie alors qu'elle était encore en activité en tant que comptable.

Depuis 2020, d'abord en tant que personne volontaire et aujourd'hui en tant qu'élu, **Dominique est membre du Centre Communal d'Action Sociale** qui, comme vous le savez, a pour mission de venir en aide aux personnes les plus fragiles. **Son altruisme l'a conduite à s'impliquer dans les deux associations caritatives implantées à Crottet, dans le quartier de la Samiane :**

VESTI'SAMIANE, créée en 2022 à l'initiative de la Croix Rouge Unité Locale Pays de la Veyle, dont l'objet est de proposer au plus grand nombre la possibilité de se vêtir à moindre coût, sans avoir à justifier de sa situation.

• Elle fonctionne principalement grâce aux dons de particuliers mais également de magasins. Le grand public vient y



déposer des vêtements, quel que soit leur état. Un tri est opéré afin de donner une seconde vie aux vêtements en bon état. Les vêtements usés, ou tachés sont envoyés au recyclage.

- Un accueil particulier est réservé aux personnes en situation de précarité. Elles bénéficient de la gratuité sur les articles qu'elles auront choisi dans le magasin.
- Horaires d'ouverture : **lundi de 9h00 à 12h00, mercredi de 14h00 à 17h00, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.**

Dominique Clément a accompagné les bénévoles de Vesti'Samiane dans la phase de démarrage jusqu'en mai dernier.

CANTONAIDE, née en 2004, dont l'objet est l'aide d'urgence, plus spécifiquement l'aide alimentaire, sans discrimination, avec ou sans la collaboration des services sociaux, de toute personne en difficulté.

- Elle s'appuie sur une cinquantaine de bénévoles actifs.
- Ses principaux soutiens sont la Communauté de Communes de la Veyle, Super U, Kuehne & Nagel, les boulangeries de Saint-Cyr/Menthon, Cormoranche/Saône et de Saint-Jean/Veyle. Sa trésorerie provient essentiellement de la générosité de particuliers ou d'entreprises, des adhésions des bénévoles, des subventions et des produits des manifestations organisées par Cantonaide.
- Pour compléter ses équipes, Cantonaide est à la recherche de bénévoles disponibles les mardis et/ou les jeudis matin.
- Pour plus d'informations appelez le 06 60 22 11 17

Dominique Clément est la responsable de secteur pour la commune de Crottet.



UN ANNIVERSAIRE TELLEMENT UNIQUE :

celui de Mme Simone BÉGUET, heureuse Centenaire de Crottet !



Mme Simone Béguet, née Pignet, a vu le jour à Bâgé-la-Ville, au hameau de Sulignat, le 23 novembre 1923.

Issue d'une fratrie de cinq enfants (deux filles et trois garçons), à 12 ans elle passe avec succès son certificat d'études primaires qui reste le premier emblème de l'école de la République et était à l'époque un véritable passeport vers l'emploi et l'ascension sociale.

À 13 ans, elle est placée au château de Bâgé-le-Chatel où elle fait le ménage et assure la préparation des légumes pour les repas. Pendant l'hiver, elle quitte le château pour Lyon pendant cinq mois, loin de sa famille et de son village. Simone se souvient encore de l'adresse de la demeure lyonnaise : c'était au numéro 2 du quai Saint-Pierre. Quelle mémoire !

Quelques années plus tard, elle travaille pour la maison Perdrix de Bâgé-le-Chatel, spécialisée dans la vente sur les marchés de la région de tissus au mètre et de vêtements. Et là encore, la mémoire de Simone est intacte : elle se souvient parfaitement du nom des communes et des jours où elle s'y rendait (le lundi : Pont-de-Veyle, mardi : Bâgé-le-Chatel...)

En 1943 c'est le temps du mariage avec Clément Béguet. Ils habitent Replonges jusqu'en 1949, puis viennent à Crottet où ils s'installent comme agriculteurs jusqu'au jour où Simone est victime d'un grave accident à Mâcon. Un traumatisme crânien, sept côtes cassées et une blessure à la jambe ne lui permettent plus

de travailler sur l'exploitation. Elle devient alors courtière d'assurance à Saint-Laurent-sur-Saône. Une reconversion admirable qui témoigne des grandes capacités de Simone !

En 1944, de son union avec Clément, naît Robert. Simone se rappelle que c'était au lendemain de l'attaque de l'armée allemande en retraite visant à la destruction du pont entre Mâcon et Saint-Laurent-sur-Saône pour ralentir l'avancée alliée : une des arches avait été détruite...

Après être devenus parents en 1944, Simone et Clément deviennent grands-parents en 1968 avec la naissance de Thierry. Malheureusement Clément décède en 1991 à l'âge de 75 ans et n'aura pas le bonheur de connaître ses arrière-petites-filles Victoria et Lou-Anne, respectivement nées en 1997 et 2000.

Après avoir participé très activement à la vie communale, notamment en qualité de présidente du Club de l'Amitié, suite à une mauvaise chute à l'âge de 94 ans, Madame Simone Béguet réside à l'Ehpad de Saint-Laurent-sur-Saône.

C'est à l'Ehpad que se sont retrouvés sa famille et M. le Maire accompagné de la 4ème adjointe, Chantal Collard, pour fêter, comme il se devait, les 100 ans de Madame Simone Béguet, moment unique et chargé de tellement d'émotions.

Que Simone puisse suivre sa route, tout en élégance et en douceur comme en cette journée du 23 novembre 2023, entourée de sa famille et des fleurs qu'elle aime tant.

Avec tout notre respect, notre admiration et notre affection.



ANNIVERSAIRE

NOTRE COMMUNE FACE À LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Selon le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la limitation à 1,5°C du réchauffement climatique de la planète, figurant dans l'Accord de Paris sur le climat de 2015, ne sera pas respectée. N'en déplaie aux climatosceptiques, l'augmentation de température d'ici la fin du siècle pourrait être de 2°C à 4°C selon l'importance des efforts que le monde entier consentira.

Afin de diminuer l'émission des gaz à effet de serre, seule façon de freiner l'augmentation de température, chacun doit adopter un comportement plus sobre et, de cet effort collectif, votre équipe municipale est bien décidée à prendre sa part.

En diminuant notre consommation d'énergies fossiles

Dans ce cadre, un décret du 23 juillet 2019 oblige les propriétaires ou les exploitants de bâtiments de plus de 1 000 m², utilisés pour des activités tertiaires (bureaux), à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % d'ici 2030, puis 50 % d'ici 2040 et enfin 60 % d'ici 2050.

Notre école communale est principalement concernée puis, par proximité, la salle des fêtes et la mairie, et il revient à la présente équipe municipale d'ouvrir les chantiers, pour éviter que la commune ne se trouve en difficulté quand se présenteront les différentes échéances.

ACTION SUR LE CHAUFFAGE

Durant l'hiver 2022 - 2023, nous avons rationalisé le chauffage de nos trois bâtiments publics (école, mairie et salle des fêtes), en respectant la température de 19°C qu'exige le code de l'énergie, et en appliquant des baisses importantes lors des périodes d'inoccupation des locaux. Nous avons ainsi baissé de 28 % notre consommation de gaz hivernale. Nous envisageons maintenant de

rénover l'isolation des locaux les plus anciens, afin de diminuer leur coût énergétique tout en améliorant le confort de leurs usagers. Les secteurs de l'école datant de 1978 et 1984 seront a priori traités les premiers. Les études sont en cours pour un chantier qui engagera financièrement la commune.

ACTION SUR L'ÉCLAIRAGE

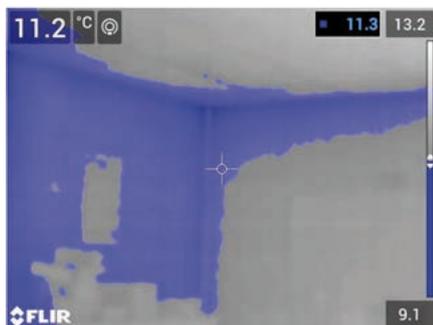


Nouveau lampadaire à LED

Après avoir resserré les plages d'éclairage public autant que possible, notre commune profite d'un dispositif financier intéressant proposé par la banque des Territoires, afin de rénover la totalité de nos points lumineux. À terme nos 300 lampadaires seront ainsi équipés d'ampoules LED, soit une économie d'énergie voisine de 75 %.

Nous avons commencé cette année par remplacer les lampadaires boules des anciens lotissements et quant à l'éclairage intérieur des bâtiments publics il est déjà quasiment terminé.

Dans l'école, visualisation par caméra thermique des entrées d'air froid



En favorisant la production d'énergies renouvelables

Produire une énergie renouvelable, c'est-à-dire inépuisable et n'engendrant que pas ou peu de pollution, constitue pour notre pays un objectif stratégique.

On a constaté au niveau national que nombre de projets de production d'énergies renouvelables n'aboutissent pas, au terme de plusieurs années d'études et de procédure, car ils se heurtent souvent à une opposition locale. Afin de limiter ces pertes de temps, une loi du 10 mars 2023 demande aux communes d'identifier sur leur territoire les zones où des projets d'énergies renouvelables pourraient être mis en œuvre, tout en étant a priori acceptés par la population. Ce zonage ne dispensera toutefois pas les projets à venir de l'obligation de franchir toutes les étapes nécessaires à l'obtention d'une autorisation.

Il s'agit pour nous de définir deux zones : une pour l'énergie photovoltaïque et une pour la méthanisation. Ces zones sont à l'étude avec un effort d'harmonisation au niveau de la communauté de communes. En ce qui concerne Crottet, le zonage proposé risque d'être limité, car une très grande partie de notre territoire se trouve protégé par des zonages environnementaux (Natura 2000 en prairie de Saône en particulier). Avant d'être arrêtés, les zonages permettant la production des énergies renouvelables seront soumis à une consultation de la population, ainsi que le demande la loi.



ESSENCES SÉLECTIONNÉES PAR L'ONF POUR LA PLANTATION DES ABÎMES

- Charme
- Cornouiller mâle
- Églantier
- Prunier sauvage
- Sureau noir
- Viorne obier
- Érable champêtre
- Frêne
- Sorbier des oiseleurs
- Merisier
- Poirier sauvage
- Pommier sauvage
- Tilleul à petites feuilles

En plantant des arbres

Nous savons que la forêt contribue à la sauvegarde de l'environnement. En effet :

- Pour se développer la végétation absorbe du CO₂ (gaz carbonique) et rejette l'oxygène qui nous est vital ; elle contribue ainsi à diminuer les gaz à effet de serre, donc à atténuer le changement climatique. Les arbres de par leur grande taille et leur longévité constituent de véritables « puits de carbone » ; on considère que la forêt française absorbe 20 % de nos émissions de CO₂.
- Le bois constitue une énergie renouvelable et une ressource durable à l'origine de produits écologiques.
- La forêt accueille 75% de l'ensemble des espèces vivantes animales ou végétales, elle constitue un réservoir de biodiversité.
- La forêt joue un rôle important vis-à-vis de l'eau, que le sol forestier filtre et retient. La forêt contribue ainsi à la prévention des inondations et des glissements de terrain. De plus l'évaporation de l'eau du feuillage rafraîchit l'air.

Notre commune ne se situe pas dans une zone forestière, nous avons cependant à cœur de préserver nos arbres et d'en planter de nouveaux.

C'est ainsi que, sur le terrain communal de 5000 m² jouxtant le lotissement des Terrasses, 660 arbres ont été plantés en février 2023. La sélection des essences et la plantation ont été confiées à l'ONF (Office National des Forêts), qui gère de façon durable les forêts publiques. Il s'est agi pour la commune d'une dépense de 5.844 € dont 3.960 € pris en charge par le département.

Lorsqu'ils auront un peu grandi, ces arbres et arbustes apporteront oxygène et fraîcheur aux habitants du quartier.

En rationalisant l'utilisation de l'eau

Il ne se passe plus d'été qui ne voie une baisse importante du niveau de la Saône et de sa nappe d'accompagnement qui nous alimente, obligeant le préfet à restreindre les usages de l'eau.

Lasse de voir le fruit de son labeur dépérir chaque fin d'été par manque d'arrosage, l'association Crottet Fleurs & Nature qui, par le travail hebdomadaire



Massif de plantes pérennes en centre bourg

de ses bénévoles, nous offre des massifs fleuris nombreux et de belle facture, s'est engagée dans une nécessaire évolution de ses pratiques. Ainsi que vous avez pu le constater, certains massifs ne sont plus composés de fleurs annuelles trop gourmandes en eau, mais de plantes vivaces et de buissons, beaucoup plus sobres et résistants à la sécheresse. Cet automne encore, de nouveaux massifs ont été implantés avec des végétaux persistants, et à brève échéance le fleurissement de la commune aura revêtu

ENVIRONNEMENT

un aspect différent, adapté à un climat plus sec. Il faut aussi souligner que dans les périodes délicates l'arrosage des massifs ne se fait qu'avec l'eau de récupération des toitures de la serre communale et bientôt de la Cantine/Garderie.

Il est clair que nous devons nous inspirer de cette évolution de pratiques et diminuer, nous aussi, notre implantation de fleurs annuelles au profit de plantes pérennes qui survivront aux inévitables restrictions d'arrosage estival.

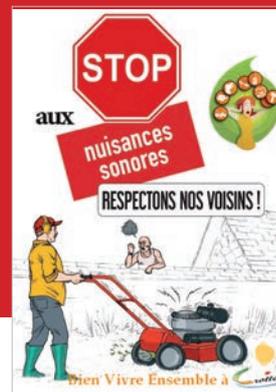
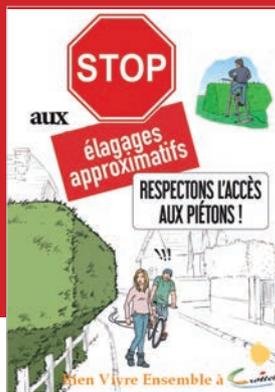
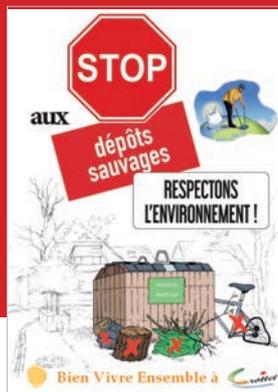
C'est dans ce contexte de sécheresse que notre puits communal qui, depuis des décennies, abreuve les animaux et fournit la population en eau d'arrosage, s'est révélé impossible à remettre en route au printemps 2023. Ce puits est un forage réalisé en 1960, qui permet de pomper l'eau à 40 mètres de profondeur. Après avoir vérifié le fonctionnement de la pompe, il s'est révélé nécessaire d'envoyer une caméra à l'intérieur de la canalisation pour comprendre le dysfonctionnement. On a ainsi constaté le colmatage du forage à 35 mètres de profondeur, évolution prévisible d'un tel aménagement après plus de 60 ans d'utilisation. Il va maintenant falloir décider de la suite à donner à ce dossier en tenant compte de l'étude réalisée et des coûts des différentes alternatives.

Conclusion

Ainsi, pleinement conscients des enjeux environnementaux et de l'impact négatif du réchauffement climatique pour les générations à venir, nous nous efforçons de faire évoluer l'aménagement de la commune tout en diminuant son empreinte carbone. Nous profitons au maximum des aides publiques proposées, toutefois le coût des travaux qui seraient nécessaires nous oblige à avancer pas à pas.

LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE DES RÈGLES À RESPECTER

Après avoir brièvement listé les « essentiels » dans le Crottet Actus de juillet 2020, les règles du bien-vivre ensemble avaient fait l'objet d'un dossier complet développé sur six pages dans le Crottet Mag' de janvier 2021. En introduction nous écrivions : « *Respecter les règles qui s'imposent à tous les habitants de la commune, ce n'est pas si compliqué. Encore faut-il les connaître ?* ».



Sur la base des constats qui sont faits par l'équipe municipale et de l'étonnement parfois exprimé par les contrevenants, il apparaît nécessaire de faire un bref rappel. Ne dit-on pas jamais deux sans trois !

• **Les points d'apport volontaire (PAV) ne sont pas des poubelles à ciel ouvert.**

Les déchets qui y sont acheminés, selon un tri à effectuer conformément aux directives du SMIDOM, doivent être insérés dans les colonnes dédiées à chaque nature de déchets.

Rien ne doit être déposé au sol.

L'abandon de déchets, que ce soit dans la nature, sur la voie publique ou encore aux PAV, constitue une **infraction passible d'une amende administrative de 256 €** (montant voté lors du conseil municipal du 27 novembre 2020).

• **Le brûlage des déchets verts, à l'air libre ou en incinérateur individuel, est strictement interdit par arrêté préfectoral et c'est vrai toute l'année.**

Pas de trêve hivernale et cette interdiction sert un objectif bien compréhensible : la préservation de la qualité de l'air que nous respirons tout au long de l'année.

Depuis le 1er janvier 2024 vous avez l'obligation de disposer d'une solution pour valoriser déchets verts et autres déchets alimentaires produits dans votre foyer. En amont de cette nouvelle obligation le SMIDOM a largement communiqué avec

sa campagne intitulée « 2023, l'année du compostage ». Personne ne peut et saurait l'ignorer.

Brûler des déchets verts constitue **une infraction prévue par le code de la santé publique, passible d'une amende de 450 €.**

• **L'entretien des haies, en particulier en bordure du domaine public, est une obligation pour le propriétaire.**

En cas de manquement, pour préserver la sécurité de tous, le maire a obligation de mettre en demeure le propriétaire d'élaguer sa haie. **Si l'opération n'est pas menée à bien dans le délai imparti, le maire la fait réaliser par un tiers aux frais du propriétaire de la haie (recouvrement par la DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques).**

• **Le bruit est une nuisance.**

À chacun de surveiller le niveau sonore de ses activités et de se conformer à la réglementation en vigueur.

Il en est une qui reste bien mal maîtrisée alors qu'elle n'a pas évolué depuis des lustres : **il s'agit de la réglementation précisant les horaires autorisés pour les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore**, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, scie, pompe...

Jours et horaires autorisés

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Une autre nuisance sonore a toute sa place dans cette rubrique puisqu'elle fait l'objet d'un grand nombre de plaintes adressées à la mairie : **il s'agit de la nuisance occasionnée par des chiens qui aboient, hurlent ou gémissent de façon répétée ou prolongée, de jour comme de nuit.** Les propriétaires ne peuvent pas l'ignorer et sont priés de prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter qu'une procédure soit engagée.

L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut atteindre 450 € si le procès-verbal établi est transmis au procureur de la République.

Aujourd'hui, les règles de base étant une nouvelle fois rappelées, la municipalité estime que le temps de la sensibilisation et des rappels sans frais a suffisamment duré : place à plus de rigueur et d'exigence pour préserver la tranquillité de toutes et tous ! On ne peut pas accepter qu'un tout petit nombre puisse gêner l'immense majorité des habitants qui, au quotidien, respectent et appliquent les règles du bien-vivre ensemble.

IDENTIFICATION & STÉRILISATION DES CHATS



Seul 1 chat sur 2 vivant à nos côtés est identifié dans le fichier national I-CAD. C'est bien trop peu.

Je suis fidèle et indépendant, élégant et discret, tout mignon et tout doux avec mes câlins et mes ronrons tellement apaisants dans le monde des hommes marqué par l'hyperactivité et le stress. Bien sûr je suis le chat. Vénéralisé depuis l'antiquité et « starisé » sur internet, je me suis hissé en première position dans le cœur des français, devant le chien.

La France compte la plus grande population féline en Europe avec près de 15 millions de chats de compagnie auxquels s'ajoutent près de 11 millions de chats errants ⁽¹⁾.

Les premiers bénéficient des bons soins de leurs propriétaires ou de leurs adoptants, tandis que les seconds sont livrés à eux-mêmes généralement sur le domaine public, confrontés à la faim, à la soif, aux maladies, aux bagarres entre félins..., et sont sources de nuisances sonores et olfactives étroitement liées au comportement de reproduction..., sans parler de la pression exercée sur la faune sauvage (le chat reste un prédateur : on parle aujourd'hui de fléau écologique pour la biodiversité).

Alors que notre pays consacre le chat comme premier animal de compagnie, **notre pays détient aussi le triste record des abandons** ⁽²⁾ :

- Abandons de chats adultes devenus gênants, en particulier au moment des vacances... (la période post covid a été dramatique) ;

- Innombrables abandons de chatons dans la nature issus de portées non désirées (d'autres, tout juste nés, sont éliminés).

Au-delà de ces abandons sauvages méprisables, quantité de chats domestiques, non identifiés et non stérilisés, s'égarer et rejoignent les populations errantes en perpétuelle augmentation.

Chaque propriétaire ou adoptant peut prendre part à la lutte contre l'errance des chats et leur prolifération incontrôlée :

EN FAISANT IDENTIFIER SON CHAT

Soit par puce électronique injectée sous la peau de façon indolore (c'est désormais le procédé le plus utilisé), soit par tatouage. Les données sont enregistrées dans le fichier national I-CAD (Identification des Carnivores Domestiques).

Vous êtes attaché à votre chat : l'identification est l'unique moyen pour vous d'être alerté si votre animal est trouvé sur la voie publique. Quant au chat, elle le protège d'un passage à l'acte vers l'abandon sauvage.

Sachez que depuis le 1er janvier 2021 **l'identification est obligatoire pour tous les chats avant l'âge de 7 mois et tous les chats nés après le 1er janvier**

2012, sans aucune exception, même pour les chats réputés casaniers. À défaut d'avoir accompli cette démarche, les propriétaires encourent jusqu'à 750 € d'amende. Quant à l'abandon d'un animal domestique il est puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.

EN FAISANT STÉRILISER SON CHAT

Un couple de chats peut donner naissance à 20.000 chats en 4 ans. De quoi donner le tournis !

C'est un problème de fond qui pèse sur les associations de protection animale qui ne cessent de rappeler qu'elles ne pourront pas endiguer à elles seules la surpopulation des chats des rues et la misère féline qui en découle. Nombre d'entre elles dénoncent le problème récurrent du manque de stérilisation des chats par les particuliers et demandent que le législateur l'impose.

Vous aimez votre chat, vous êtes sensible à la cause animale et responsable : faites-le stériliser.

CHATS ERRANTS ET OBLIGATIONS DU MAIRE

Le texte de base est l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime qui dispose :

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, **faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur**, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Fort heureusement les chats errants, non identifiés et sans propriétaire ou détenteur identifié, ne sont pas légion dans notre commune, mais ce constat ne doit pas nous empêcher de nous conformer au dispositif réglementaire. C'est ainsi qu'une convention devrait être signée courant 2024 avec une association (sélection en cours) pour une gestion raisonnée et organisée de la population féline errante sur notre territoire.

(1) Chiffres publiés par La Chaire bien-être animal créée en 2018 par VetAgro Sup.

(2) Chaque année en France 100 000 animaux domestiques sont abandonnés et ce sont les chats qui paient le plus lourd tribut : à eux seuls ils représentent les deux tiers des animaux familiaux abandonnés.

COMMENT DISTINGUER ET AGIR CONTRE LES INSECTES NUISIBLES ?

Comment agir ?

Source de nuisances pour les habitants, le nichage d'insectes en tous genres au sein de la commune a nécessité une vingtaine d'interventions durant l'année 2023. Moustiques tigres, frelons asiatiques ou communs, guêpes... Tour d'horizon des bons gestes à adopter, selon l'espèce en présence.

Un nid de frelons dans votre jardin ?

Si vous constatez la présence d'un nid chez vous ou à proximité de chez vous, n'agissez jamais seul(e). Tenez votre entourage à bonne distance et transmettez l'information aux élus de la commune ou au secrétariat, avec la localisation exacte du nid et vos coordonnées. L'équipe municipale se chargera de venir constater la présence des insectes, puis, en fonction de la hauteur du nid :

- Soit sollicitera nos pompiers communaux qui peuvent s'en charger jusqu'à environ 15 mètres de hauteur. À cet effet ils disposent désormais d'un équipement adapté mis à disposition par la Municipalité.
- Soit, au-delà de la limite de 15 mètres, déposera une déclaration sur la plateforme du Groupement de Défense Sanitaire. Ce dernier dépêchera alors un technicien sur place, le paiement de l'intervention s'effectuant grâce aux cotisations annuelles de la mairie.

Des moustiques tigres dans votre quartier ?

Proliférant dans l'eau stagnante, les moustiques tigres envahissent peu à peu nos villes et campagnes, créant un inconfort chez les populations. Pour autant, quelques gestes simples peuvent permettre d'endiguer cette invasion. Vous pouvez notamment couvrir vos récupérateurs d'eau de pluie avec de la moustiquaire afin de les empêcher de pondre en surface. Également, évitez toutes sources d'eau stagnantes ou utilisez dans ces dernières des produits larvicides ou répulsifs. Enfin, des pièges existent, électriques ou non, permettant de capturer les femelles avant qu'elles ne pondent.



Comment reconnaître les nids

Les bourdons

Ne comptant que quelques dizaines d'individus, les nids de bourdons se trouvent souvent dans des trous d'arbres, des nids d'oiseaux et parfois dans les fissures présentes dans les murs. Ils ne sont pas agressifs, ne piqueront que pour se défendre ou défendre leur nid et doivent être protégés au même titre que les abeilles.

Les guêpes

Mélangeant leur salive à du vieux bois ou de l'écorce d'arbre, ces dernières construisent leurs nids avec la cellulose obtenue, donnant à ce dernier un aspect de carton. Pollinisatrices au même titre que les abeilles, elles ne doivent être détruites qu'en cas de gêne réelle.

Les frelons européens

Le nid de ces derniers forme une grosse boule dont l'entrée se fait par le dessous. Utilisé une seule année, le nid sera abandonné pour un nouveau lieu. Participant à la régulation de nombreux insectes comme les

mouches, les guêpes ou les chenilles, le frelon européen ne s'attaque que très rarement aux abeilles. Pas plus dangereux que ces dernières au moment de piquer, il demeure malgré tout plus agressif.

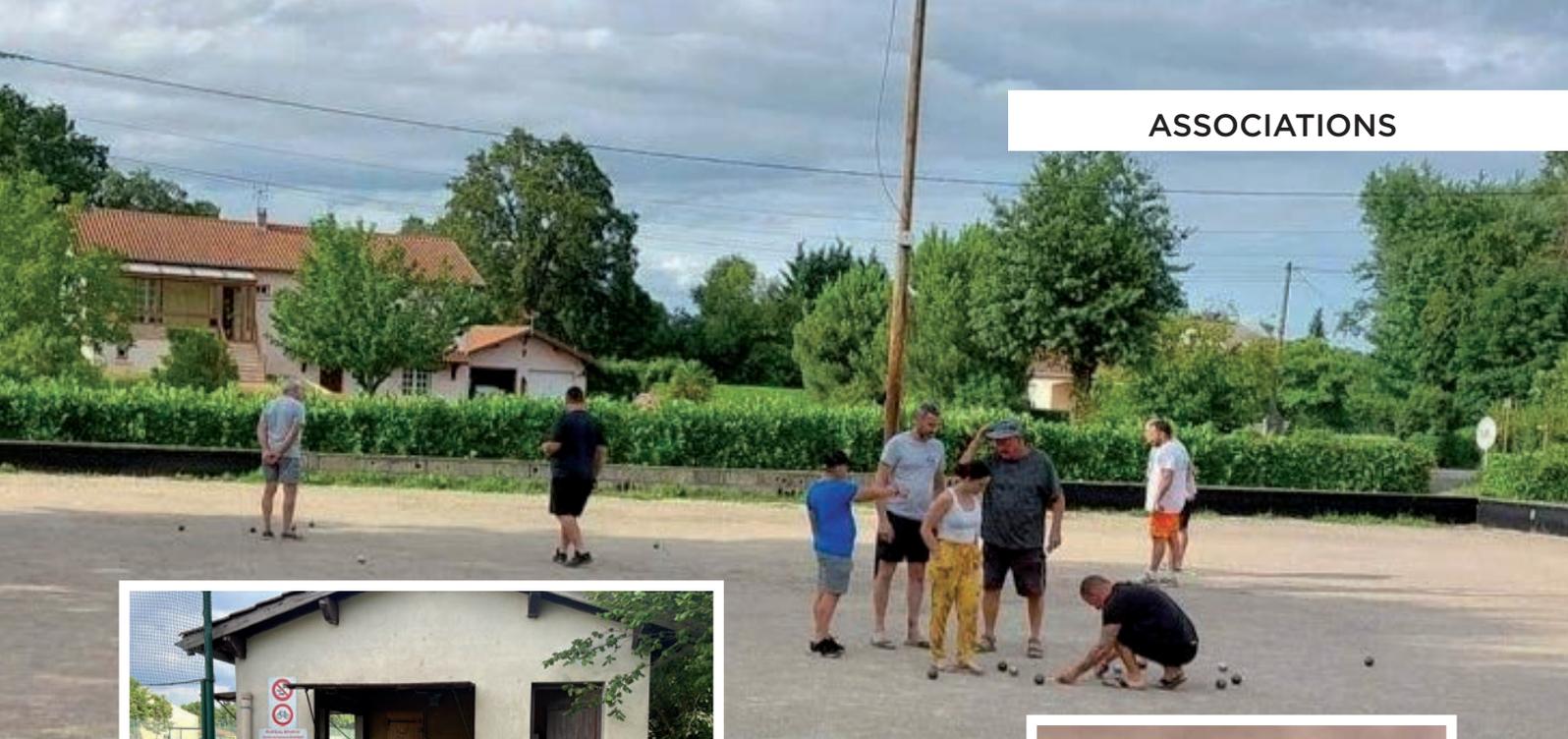
Les frelons asiatiques

De même forme que les nids de frelons européens, leurs tanières se reconnaissent à la présence d'entrées sur les côtés. Mettant en danger la biodiversité française en s'attaquant aux abeilles, le frelon asiatique (et asiatique seulement) doit être détruit dans 100% des cas. Leurs nids sont souvent à la cime des arbres et contiennent environ 10 000 individus.

Les abeilles

Composé de rayons parallèles de cire, le nid d'abeilles peut se trouver dans de nombreuses cavités allant du trou d'arbre à la toiture en passant par les murs, le sol ou les greniers. Pollinisatrice par excellence, l'abeille doit être sauvegardée. En cas de gêne importante, un apiculteur pourra venir récupérer le nid et l'essaim qu'il contient pour les déplacer.

Ne nous trompons pas : seul le frelon asiatique est nuisible et doit être détruit.



AMICALE BOULE DE CROTTET

Le terrain de boules communal était là, le petit local attenant aussi. Manquait une association pour redonner au lieu une animation régulière. Aussi lorsque le projet lui a été présenté, la Municipalité a immédiatement confirmé son accord : les associations sont essentielles pour le maintien et le renforcement du lien social dans toute commune rurale.

C'est ainsi qu'est née l'**Amicale Boule de Crottet (ABC)** le 16 janvier 2023. L'association compte déjà 39 membres de tous âges, bureau compris, qui peuvent se retrouver en extérieur du mois d'avril au mois d'octobre les mercredis et les vendredis de 17h00 à 20h00 pour de belles parties de pétanque qui conjuguent non seulement divertissement et convivialité, mais aussi activité physique reconnue pour ses bienfaits. Ce sont les médecins qui le disent :

« Avec la pétanque, il n'est jamais question de force. Elle se pratique à tout âge et mobilise la mécanique de l'ensemble du squelette : les genoux lors des fléchissements pour lancer ou ramasser les boules ; les

épaules et les bras lors des mouvements de balancier, les hanches et les chevilles. Une pratique régulière favorise l'entretien articulaire, de façon non traumatique. Pendant une partie d'une heure à une heure trente, le bouliste parcourt environ 1,5 km et soulève plus de 50 kg, sachant qu'une boule pèse 700 g ».

Vous êtes intéressé(e), prenez contact avec Tony AUBERT, président de l'association

Téléphone : 06 05 44 21 26

- Aucun matériel n'est nécessaire. Tout est mis à disposition par l'association : boules, cerceaux, mètres.
- Montant de la cotisation annuelle : 20,00 €

En 2024 l'association a pour projet d'organiser 3 concours

- 1 concours destiné uniquement aux adhérents ;
- 1 concours inter-associations ;
- 1 concours qui serait ouvert à toutes et à tous.

L'idée d'un voyage pour les membres de l'association a également été avancée.

L'association a par ailleurs confirmé sa volonté de participer activement à l'animation de la fête foraine des 4 et 5 mai prochains. Elle travaille d'ores et déjà à son organisation en collaboration avec les forains. Après le vide laissé par la dissolution du comité des fêtes, c'est une perspective qui enchante la municipalité.

Conseil d'administration ABC

Tony AUBERT : Président
 Damien DUBORDIER : Vice-président
 Jérôme GUICHARD : Trésorier
 Stéphanie BEAU LEBAS : Secrétaire
 Alicia DUBORDIER : Vice-secrétaire
 Grégory TURCHET : Aide logistique

LES AUTRES PRATIQUES SPORTIVES PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS À CROTTET

■ Vélo avec l'AMICALE SPORTS ET LOISIRS

Contact : Jean-Louis CAUTY - 06 07 42 60 12 • <https://www.asl-crottet01.fr/>

■ Tir à l'arc avec LES ARCHERS DE CROTTET 01

Contact : 06 12 11 61 48 • <https://www.facebook.com/p/Les-Archers-Crottet-01>

■ Tennis avec le TENNIS CLUB DE VEYLE SAÔNE

Contact : 07 83 52 14 27 • <https://www.tcvs.fr>

■ Golf avec l'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE L'AUMUSSE-LA COMMANDERIE

Contact : 06 08 21 78 33



Toutes se feront un plaisir de répondre à vos questions et de vous ouvrir leurs portes.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RECRÉE DU DIALOGUE ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Bien implantée au cœur du village depuis de longues années, la Bibliothèque Municipale de Crottet a toujours eu pour vocation première de permettre à chacun l'accès aux livres et à la culture. Depuis 2022, l'adhésion gratuite pour les habitants de la commune a permis d'augmenter de façon significative le nombre de lecteurs assidus. Mais elle est aussi devenue, petit à petit, un lieu de rencontre et d'échange où des non-lecteurs apprennent à apprivoiser un objet parfois difficile d'accès : le livre.

A une époque où chaque individu plonge trop souvent le nez dans son téléphone, les bibliothèques ont peut-être pour vocation de remettre un peu de lien entre les gens. L'art perdu du « papotage » (voir article du Monde du 4 mars 2023) peut en effet se pratiquer autour d'un livre, d'une séance de mandala ou de tricot.

C'est sans doute ce qui explique le succès croissant de ces deux nouvelles activités lancées par la Bibliothèque de Crottet en 2022, juste après les périodes de confinement. Il faut sans doute voir ici le signe d'une société qui a besoin de temps pour se poser, être ensemble, dans un troisième lieu, qui n'est ni la demeure familiale ni le lieu de travail.

Mathilde Servet, dans le Bulletin des Bibliothèques de France, explique le concept de bibliothèque troisième lieu : « *Attrayantes et accessibles, ces bibliothèques ambitionnent une réelle démocratisation de la culture et n'hésitent pas à mélanger les genres. Elles s'articulent comme des lieux de vie et de convivialité, fédérant leurs usagers autour de projets culturels et communautaires.* »

Ainsi, autour de Pascal Vaillant, les mercredis, vendredis et samedis aux heures d'ouverture, de nombreux enfants

et quelques adultes ont pris l'habitude de se retrouver et d'échanger au cours de séances de coloriage et de mandalas. Un lien intergénérationnel s'est ainsi tissé peu à peu. On retrouve le même engouement lors des séances de tricot, où des tricoteuses chevronnées transmettent leur passion à des adolescent(e)s motivé(e)s. Nicole Pignet profite de ces moments calmes et conviviaux pour offrir à ce public des lectures de textes courts. La forte affluence lors de la semaine de la petite enfance en novembre dernier est également le signe que les activités autour de la lecture suscitent encore l'enthousiasme.

Encouragés par ces succès, les bénévoles inaugurent en janvier 2024 des rencontres autour de jeux de société dont le but est de réunir toutes les générations une fois par mois. Les trois co-responsables, Laurence Cormarèche, Nicole Pignet et Didier Clément, voient là un moyen supplémentaire d'inciter les habitants du village à pousser la porte de la bibliothèque, et s'ils le souhaitent, d'emprunter des livres.

Une équipe conséquente de bénévoles motivés et disponibles se relaie pour accueillir les lecteurs trois fois par semaine. Quant à la municipalité, elle apporte un indispensable soutien financier. D'une part, elle rétribue une employée communale, Graziella Guibert, à hauteur de 8 heures hebdomadaires. D'autre part, elle finance les abonnements à des magazines et l'acquisition régulière d'ouvrages pour enfants, adolescents et adultes, dont de très nombreuses nouveautés littéraires.

La bibliothèque municipale est en pleine évolution pour conjuguer culture et besoin de rencontres autour d'activités variées et accessibles au plus grand nombre. Aussi la question de son agrandissement est tout naturellement au cœur des réflexions menées conjointement par les bénévoles et la municipalité.

Adresse : Espace Armand Veille (entre l'école et la mairie)
01290 Crottet

Téléphone : 03 85 31 70 35 pendant les heures d'ouverture
et les mardis et mercredis de 8h à 11h30

Mail : bibliotheque.crottet@wanadoo.fr

Site internet : <https://bibliotheque-crottet.fr/>

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/bibliothequedecrottet/>

INFOS PRATIQUES

HORAIRES, SAUF JOURS FÉRIÉS

- Mercredi de 14h30 à 17h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h00

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

- Vendredi de 16h à 18h30





DE NOUVELLES AIDES À LA RÉNOVATION

allouées par la Communauté de Communes
de la Veyle pour les habitants de notre territoire

L'augmentation des coûts de l'énergie, la nécessité de limiter notre consommation nous conduisent à réaliser des travaux d'amélioration de nos logements. Au niveau national, l'un des enjeux de la transition énergétique et écologique est de diviser par deux notre consommation à l'horizon 2050 et d'évoluer vers un système énergétique reposant sur des énergies renouvelables. Le Plan Climat de la Veyle a défini des objectifs en ce sens pour le territoire depuis 2019.

La Communauté de Communes de la Veyle a décidé la création d'aides directes. Ces aides ont été mises en place sans condition de ressources. Tous les renseignements et l'accompagnement sont centralisés par Veyle Renov+, le service téléphonique qui conseille sur la performance énergétique de l'habitat. Veyle Renov+ est à votre disposition pour trouver une information fiable, objective et indépendante sur les opérations de rénovation de l'habitat et les dispositifs d'aides financières. Cet accompagnement prend plusieurs formes :

Augmenter l'efficacité énergétique de votre logement

Tous les travaux visant à réduire la consommation énergétique seront aidés par la Communauté de Communes qui subventionnera chaque projet à hauteur de 20% des dépenses, une fois que celui-ci aura été validé par le dispositif national MaPrimeRenov'.

Produire plus d'énergies renouvelables

Pour ceux qui souhaitent se procurer le kit solaire à brancher sur une prise standard, il est subventionné à hauteur de 20% de son coût et chaque foyer peut en demander deux.

Améliorer les extérieurs des logements

Les travaux de rénovation de toiture ou de façade peuvent également bénéficier d'une aide financière de 20% du montant des travaux. Elle est plafonnée à 2.000 €.

Il faut cependant obtenir l'avis du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement qui valide le respect de la nouvelle charte chromatique de la Veyle.

Si vous souhaitez lancer des travaux d'amélioration de votre logement : un seul numéro pour obtenir toutes les informations VEYLE RENOV+ au 04 74 45 12 43. Et pour ceux qui veulent obtenir l'aide à l'achat de kit(s) solaire(s) à brancher, rendez-vous sur le site internet de la Veyle pour remplir le formulaire de demande de subvention : www.cc-laveyle.fr



**DU NOUVEAU À CROTTET :
UN KIOSQUE À PIZZAS
DISPONIBLE 24 HEURES/24
ET 7 JOURS/7**



La pizza est un des plats préférés des Français. Alors, quand Arnaud Girodon, gérant de Pizz'Arnaud à la Madeleine, a proposé à la municipalité d'implanter un kiosque à pizzas à Crottet, après présentation et dégustation des produits, la réponse ne s'est pas vraiment fait attendre. Il fallait juste déterminer où l'installer : la Place du Fournil s'est naturellement imposée.

Depuis son ouverture, le 21 août 2023, le succès est au rendez-vous. De quoi pleinement satisfaire Arnaud Girodon et la municipalité. Les habitants peuvent accéder à un service de proximité avec des pizzas fabriquées tout à côté de chez nous par un artisan.

**BOUCHERIE
CHARCUTERIE
TRAITEUR CHEZ FLO**

39, Rue de la Samiane
03 58 19 51 95
<https://www.facebook.com/BCTChezFlo/>

CAVE DU VAL D'OR

82, rue de Pont-de-Veyle
03 85 31 63 33
<https://www.facebook.com/CVOPont.de.Veyle/>

*Les autres Commerces
de Bouche*

**RESTAURANT BAR LA
COMMANDERIE**

887 B, route de Mâcon
03 85 30 44 12
<https://www.facebook.com/GOLFLACOMMANDERIE/>



**FOOD-TRUCK
LE GOURMAND'AIN**

Tous les mardis, espace Armand Veille
De 17h30 à 20h30
Réservation par téléphone au
06 49 88 25 62
<https://www.facebook.com/legourmandain/>

**RESTAURANT BAR
LA VILLA BRESSANE**

97, Rue Villa Croteldi
03 45 47 82 52
<https://www.facebook.com/lavillabressane/>

**FAST-FOOD
KEBAB ISTANBUL**

Rue de la Samiane
03 85 50 98 35

**PÂTISSERIE
CHOCOLATERIE
BOULANGERIE
PERRUCHE**

271, Rue villa Croteldi
06 88 89 40 41
www.facebook.com/people/Pâtisserie-Perruche/

NATURNAR

Stand au bord de la D1079, à proximité
du Golf La Commanderie
Oranges, mandarines, citrons... en
provenance directe d'Espagne vendus en gros
conditionnements. De mi-octobre à fin mai
<https://naturmar.com/>



4L TROPHY / MORGANE DUFFY

À Crottet, le 4L TROPHY on connaît.

Souvenez-vous ! Dans le Crottet Mag' de janvier 2022 nous vous le présentions. Cette année-là, après Julian Dubois en 2018, Antonin Trélon s'apprêtait à prendre part à la 25ème édition. Suite à un report lié à la pandémie COVID-19, c'est finalement la 26ème édition qui lui a permis d'accomplir son rêve et de belle manière : l'équipage qu'il constituait avec Mathis Colas a terminé en 747ème position sur 1187 équipages à l'arrivée pour 1223 engagés au départ.

En 2024, pour la 27ème édition de ce rallye-raid automobile dédié aux jeunes de 18 à 28 ans, du 15 au 25 février, sur plus de 6000 km entre Biarritz, l'Espagne et le Sud Marocain, en binôme et au volant d'une bonne vieille 4L, c'est au tour de **Morgane Duffy**, fille de Sylvie et Jean-François Duffy qui résident à Crottet

depuis bien longtemps, de s'élancer pour une aventure sportive, humaine et solidaire aux côtés de **Fiona Mouton**, son équipière et amie d'enfance originaire de Pont-de-Vaux.

Ne manquons pas de suivre cette nouvelle édition qui bénéficiera comme les précédentes d'une médiatisation d'envergure (télévision, radio, presse écrite, influenceurs) et ainsi de soutenir par la pensée notre duo de charme baptisé « **2 RIDEUSES EN 4L – ÉQUIPAGE N° 0868** ». Il démontre qu'à Crottet la gent féminine n'est pas en reste sur un terrain toujours assorti d'une connotation plutôt masculine. Retrouvez-le aussi sur [INSTAGRAM@2RIDEUSESEN4L](https://www.instagram.com/2RIDEUSESEN4L).

Bonne route à Morgane et Fiona que la municipalité est fière de soutenir !



Monsieur Armand VEILLE
Maire de CROTTET de 1935 à 1941
Assassiné par les allemands
le 19 août 1944



ARMAND VEILLE Les 80 ans de la disparition d'un héros

Responsable du maquis pour le canton de Pont-de-Veyle, Armand Veille a également été maire de Crottet, et plus jeune maire de France à son époque. Abattu par les nazis en 1944 lors d'une opération, son nom est commémoré chaque année le 19 août, par un dépôt de gerbe à Saint-Clément-les-Mâcon, devant la maison où a eu lieu l'embuscade.

À l'occasion des 80 ans de sa mort en 2024, la tradition sera respectée.

Au niveau cantonal, une seconde commémoration sera organisée les samedi et dimanche 7 et 8 septembre, en mémoire des résistants tombés pour une France libre. Les modalités de ces événements vous seront communiquées ultérieurement par la Municipalité.

COMPOSTAGE Un nouveau rituel pour la cantine

Depuis le 6 novembre 2023, sur initiative conjointe de la Mairie et du SMIDOM, une **unité de compostage** entre l'école et la salle des fêtes, au pied de la cantine, est en activité. Fabriqué à Grièges, cet équipement comporte trois compartiments. Le premier est un casier d'apport dans lequel les élèves viennent verser eux-mêmes les déchets alimentaires issus de leur plateau, participant ainsi à la démarche de tri à la source des biodéchets. Le second sert quant à lui de stockage pour le broyat (apport végétal), le troisième étant réservé à la maturation du compost. **Un nouveau rituel reçu avec enthousiasme par les enfants qui se sont tout de suite pris au jeu.** Le fruit du compostage sera utilisé par le comité de fleurissement « Crottet Fleurs & Nature » afin de continuer à embellir la commune. Cercle vertueux, ce compostage est obligatoire depuis le 1er janvier 2024. Deux mois avant l'échéance, Crottet était déjà en action.



RÉTROSPECTIVE



- Du rose pour sensibiliser la population sur la nécessité du dépistage du cancer du sein
- En partenariat avec la Pâtisserie PERRUCHE, participation à l'Opération Brioches pour le financement d'actions et de projets destinés aux personnes en situation de handicap mental dans l'Ain. Grâce à votre gourmandise, 276 € ont pu être versés à l'ADAPÉI.

Octobre, toujours et encore le mois de la solidarité

RÉTROSPECTIVE



Le 7 octobre, c'était le repas des Têtes Blanches

60 personnes ont répondu positivement à l'invitation adressée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour un moment d'échange fort sympathique autour d'un repas 100 % local avec des temps d'animation joyeux.



Cérémonie du 11 novembre

La présence du tout nouveau Conseil Municipal des Enfants fut particulièrement remarquée et appréciée. Le devoir de mémoire passe par nos enfants et ce nouveau conseil se révèle très impliqué.



Le samedi 16 décembre, le marché de Noël se déroulait au cœur du village.

Un bilan très positif : de nombreux exposants et une très bonne fréquentation, de quoi réjouir Chantal Collard, 4^{ème} adjointe en charge du CCAS et de la Commission « Vie Culturelle - Vie Associative » qui, en l'absence d'un comité des fêtes, porte à bout de bras cette manifestation.



Le dimanche 17 décembre, un concert à la Salle des Fêtes par l'harmonie L'ESPÉRANCE DE VIRIAT

Une très belle prestation donnée par une soixantaine de musiciens que les spectateurs ont longuement applaudis.



calendrier 2024

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024 MAIRIE ET ASSOCIATIONS

Janvier

- DIMANCHE 7** Vœux du Maire à 10 h 00 - Salle des Fêtes
DIMANCHE 14 Loto - Robin Sport - Salle des Fêtes
SAMEDI 20 Saint Sébastien Les Archers - Salle des Fêtes

Février

- Samedi 3** Belote à la Vache - Club de l'Amitié - Salle des Fêtes
Dimanche 11 Loto - CSMM Sport - Salle des Fêtes
Vendredi 16 Assemblée Générale - Crottet Fleurs et Nature
Dimanche 25 Assemblée Générale - Collection et Histoire

Mars

- Mercredi 6** Journée de la Femme - Les Archers
Dimanche 10 Théâtre - Crottet Évasion - Salle des Fêtes
Mercredi 13 Journée de la Femme - Les Archers
Samedi 16 Randonnée du Printemps
(pédestre cyclos et vélo à assistance électrique) - ASL
Dimanche 17 Loto - Robin Sport - Salle des Fêtes
Dimanche 24 Loto - CSMM Sport - Salle des Fêtes

Avril

- Samedi 6** Concert piano - Commune - Église
Dimanche 7 Voyage en bus à DIJON - Crottet Évasion
Dimanche 14 Loto - Club de l'Amitié - Salle des Fêtes
Dimanche 14 Vente à emporter - Les Conscrits de 86
Salle des fêtes
Dimanche 21 Concours amical et Porte Ouverte
Les Archers - Terrain d'entraînement
Dimanche 21 Loto - Racing Sport 2000 - Salle des Fêtes
Dimanche 28 Thé dansant - Crottet Évasion - LAIZ

Mai

- Samedi 4** Fête Foraine - Amicale Boule de Crottet
Dimanche 5 Fête Foraine - Amicale Boule de Crottet
Mercredi 8 Commémoration du 8 mai
Dimanche 19 Concours des Archers - Terrain d'entraînement
Dimanche 19 Loto - Rallye Jump Team - Salle des Fêtes
Lundi 20 Randonnée de Pentecôte
(Cyclos et Vélo à assistance électrique) - ASL
Samedi 25 Théâtre - Commune - Salle des Fêtes

Juin

- Dimanche 9** Élections Européennes
Dimanche 23 Concours amical et Porte Ouverte
Les Archers - Terrain d'entraînement
Dimanche 23 Randonnée des Digues - Crottet Évasion

Août

- Jeudi 15** Fête du Battage - Histoire et Collection
Lundi 19 Commémoration
« 80 Ans de l'assassinat d'Armand Veille »
Samedi 24 Porte Ouverte - Les Archers
Terrain d'entraînement

Septembre

- Dimanche 1er** Loto - Rallye Jump Team - Salle des Fêtes
Samedi 7 Cérémonies commémoratives
de la libération et des victimes du
second conflit mondial
Dimanche 8 Cérémonies commémoratives de la
libération et des victimes du second
conflit mondial
Vente à emporter - Les conscrits de 86
Local de Pétanque
Dimanche 15 Porte Ouverte - Les Archers
Terrain d'entraînement
Dimanche 29 Loto - Club de l'Amitié - Salle des Fêtes

Octobre

- Vendredi 4** Assemblée Générale - Les Archers
Salle de réunion
Samedi Repas des Têtes Blanches
Commune - Salle des Fêtes
Dimanche 13 Loto - Crottet Évasion - Salle des Fêtes
Dimanche 20 Contre-la-montre individuel
et Gentleman Saint-André-d'Huiriat - ASL
Dimanche 27 Loto - Collection et Histoire - Salle des Fêtes
Thé dansant - Crottet Évasion - LAIZ

Novembre

- Dimanche 3** Loto - Rallye Jump Team - Salle des Fêtes
Matinée saucisson - Amicale des Sapeurs-
Pompiers
Dimanche 10 Loto - ASL - Salle des Fêtes
Lundi 11 Commémoration du 11 novembre
Samedi 16 Assemblée Générale - ASL
Dimanche 17 Loto - Sou des Écoles - Salle des Fêtes
Dimanche 24 Loto - CSMM SPORT - Salle des Fêtes
Vendredi 29 Assemblée Générale
Amicale Boule de Crottet
Samedi 30 Belote coincée - Club de l'Amitié
Salle des Fêtes
Marché de Noël - Crottet Évasion - Alsace

Décembre

- Samedi 7** Vente de sapins - CSMM Sport
Samedi 14 Marché de Noël - Commune
Dimanche 15 Concert de Noël - Commune - Salle des Fêtes
Dimanche 22 Loto - Robin Sport - Salle des Fêtes